

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2011 KONTSEILUKO BILKURAREN BILDUMA APIRILAREN 12 EKOA

## **COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2010**

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2010 de la Commune et des différents services (assainissement, régie de transport scolaire, domaine funéraire) ont été présentés à l'assemblée et adoptés à l'unanimité.

Pour le compte de la Commune, les principales opérations d'équipement réalisées en 2010 ont été les travaux de voirie, la réhabilitation du trinquet, la construction de deux logements au presbytère et divers travaux dans la maison pour tous, pour un montant de 412 513.38 €

## **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX**

La réforme de la taxe professionnelle a conduit à des modifications importantes des taux communaux habituels. Les services fiscaux ont calculé pour chaque taxe un taux de référence communal 2010 et ceci, afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

Du fait de cette réforme, les contribuables constateront des modifications sur leur feuille d'imposition.

Toutefois, le Conseil Municipal, compte tenu de la bonne santé financière de la Commune, a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, inchangés depuis 2001.

## **BUDGETS PRIMITIFS**

Les budgets primitifs de la Commune et des différents services ont été votés à l'unanimité.

Pour le compte de la Commune, les opérations principales d'équipement programmées pour 2011 pour un montant de 479 700 € portent sur la réfection de la voirie, la réhabilitation du presbytère en deux logements, l'extension de l'assainissement collectif, secteur Apesteguy, la desserte de la forêt communale, l'aménagement du bourg avec projet de café-boulangerie, l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique sur la départementale 251, l'acquisition de l'ancienne carrière au bourg.

Pour le compte assainissement collectif, les travaux d'extension du réseau d'assainissement secteur Estekatea, s'élèvent à 266 200 €.

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT ADOUR URSUIA**

Le Conseil Municipal a approuvé la modification des statuts et plus précisément son article 2 qui liste les communes ayant transféré la compétence au syndicat et qui stipule que toute nouvelle adhésion prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

## **VERSEMENT OGEC ECOLE PRIVEE**

Le Conseil Municipal a décidé le versement à l'OGEC de l'école privée d'une avance de subvention correspondant à 50% du montant versé l'année précédente et ce, pour répondre à un besoin de trésorerie

## **AFFAIRE GOYHENETCHE/COMMUNE**

M. le Maire expose que dans l'affaire opposant Mme GOYHENETCHE Joséphine à la Commune, tendant à l'annulation d'un certificat d'urbanisme négatif, le Tribunal a rejeté la requête de Mme GOYHENETCHE, aux motifs que la parcelle se situe en zone inconstructible de la carte communale, que le certificat d'urbanisme attaqué a été délivré par le Maire au nom de l'Etat et que par conséquent la Commune n'est pas partie prenante à l'instance.

## **TRAVAUX SANS AUTORISATION**

M. le Maire informe que certains administrés procèdent à des travaux de construction sans autorisation d'urbanisme. Il rappelle donc les règles en la matière : construction n'excédant pas 20 m<sup>2</sup> : déclaration préalable et au-delà permis de construire. Déclaration préalable également pour les modifications de façades (création d'ouvertures) Ainsi, il a adressé le courrier de rappel à plusieurs administrés afin de régulariser leur situation. Ces constructions sans autorisation sont illicites et peuvent faire l'objet de sanctions, pouvant aller jusqu'à leur démolition.

## **TERRAINS COMMUNAUX AFFERMES**

Mme PETRISSANS renonce à la surface de terre qu'elle était en droit de conserver. Cette surface sera proposée à MM. AIME et MINJOU, fermiers riverains.

## **RALLYE PAYS BASQUE**

Le Conseil a émis un avis favorable à l'organisation de la 20<sup>ème</sup> édition du rallye du Pays Basque, prévue sur le territoire communal, le samedi 27 août prochain.

Fait à AYHERRE, le 19 avril 2011  
Le Maire,

J.P. BASTERRETCHÉ